



## Acquisition de la nationalité française

Par **Riliwalid**, le **29/12/2015** à **13:21**

Bonjour, je souhaite savoir si j'ai droit à la nationalité française, car mon grand père est français j'ai sa pièce d'identité qui date de 1955, mais mon père est décédé ya 1 ans mnt sans avoir fait les démarche pour acquérir la nationalité française part filiations, donc à ce que j'ai quand même droit à la nationalité français ou pas ? Merci pour votre réponse cdlt

Par **youris**, le **29/12/2015** à **13:32**

bonjour,  
pour prétendre à la nationalité française, il faut que votre père ou votre mère ait la nationalité française à votre naissance ou durant votre minorité.  
la nationalité française de votre grand-père est indifférente.  
salutations